

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Comité Syndical
Du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

Réunion du 19 mai

L'an deux mille vingt-six à 18h00

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Portiragnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAUX, doyen d'âge.

Etaient présents ou représentés à cette réunion :

M. Claude ALLINGRI, M. Thierry BAËZA, M. Daniel BALLESTER, M. Olivier BONNAUD, Mme Patricia CAMA-CORACHAN, M. Christian DREYER, M. Philippe FAURÉ, Mme Anne-Marie FERRANDEZ, M. Vincent GAUDY, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Fabrice GARNIER, M. Bertrand GELLY, M. Jean-Louis LAUX, M. Philippe MARIN, Mme Emmanuelle MENARD, Mme Aurélie PACE, M. Olivier PALANQUE, M. Jean-Luc PUEYO, M. Vincent SABATIER, Mme Séverine SAUR.

Etaient Excusés à cette réunion :

M. Christophe MORGO, M. Sébastien FREY, M. Joël CARRIER, M. Cyril DUCRU, Mme Sophie NOGUÈS.

Assistaient également à la réunion :

Mme Véronique DUBOIS et Mme Géraldine ZECCHIN (SMETA).

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien

Après installation des membres du conseil syndical, le doyen d'âge, Monsieur Jean-Louis LAUX, organise l'élection du président du syndicat. Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'élection du président du SMETA se déroule selon les modalités de l'article L2122-7 du CGCT (par renvoi de l'article L5211-2) :

- Scrutin secret, à trois tours.
- Deux premiers tours : le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés
- Troisième tour : le Président est élu à la majorité relative des suffrages exprimés.

IL est rappelé que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature. Le candidat élu présidera dès lors la séance et deviendra maître de l'ordre du jour.

Les membres du comité syndical, intéressés pour occuper la fonction de Président, sont invités à faire acte de candidature.

Mme Anne-Marie FERRANDEZ, représentante de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée, est candidate pour prendre les fonctions de Présidente du Syndicat Mixte.

Après avoir pris en compte cette candidature, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection du président :

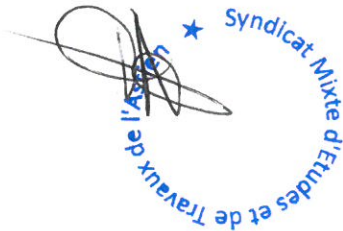
Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de membres présents : 14
- Nombre de membres représentés : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 20 (0 abstention, 0 contre)

Vote pour Mme Anne-Marie FERRANDEZ : 20 voix.

Madame Anne-Marie FERRANDEZ est donc **élue**, à l'unanimité, à la Présidence du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

La Présidente



Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien

REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-253401855-20260519-DEL IB864-DE